

vous proposent une journée de formation sur le thème:

Les collectivités territoriales face aux cultures d'OGM.

**Le mercredi 25 mai 2005
 de 8h45 à 18h00**

à
**l'Université de Rouen,
 maison de l'Université
 2 place Emile Blondel
 76130 Mont Saint Aignan**

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels pourront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée de formation:

| | |
|--|-------|
| Elu(e)s et agents territoriaux des communes de : | |
| - moins de 1000 habitants | 100 € |
| - de 1000 à 5000 | 200 € |
| - de 5000 à 10000 | 250 € |
| - de 10000 à 20000 | 300 € |
| - de 20000 à 30000 | 350 € |
| - de 30000 à 40000 | 400 € |
| - de 40000 à 50000 | 450 € |
| - de 50000 à 75000 | 500 € |
| - de 75000 à 100000 | 550 € |
| - plus de 100000 | 600 € |
| Conseillers Généraux et Régionaux | 600 € |

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

**Le mercredi 25 mai 2005,
 à Rouen.**

L'agrement de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Les collectivités territoriales face aux cultures d'OGM,
 organisée par Formation et Citoyenneté et Attac Rouen-Agglomération.

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

Conseil régional :
 Conseil général :
 Commune de :
 Collectivité territoriale :

Signature de l'élu(e) inscrit(e) à la journée :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Fonction élective :

Signature du responsable
 avec cachet :

Nombre d'habitants
 (pour les élus communaux) :

CACHET

Les collectivités territoriales face aux cultures OGM.

Journée animée par Attac Rouen-agglo.



Matinée

8h45 Accueil et introduction de la journée, par **Attac agglo Rouen.**

9h00 Situation des OGM dans le monde et raisons du débat, par **Gilles-Eric SÉRALINI** professeur au laboratoire de biochimie et de biologie moléculaire à l'université de Caen et président du conseil scientifique du CRIIGEN*, membre de la CGB (Commission du Génie Biomoléculaire)

10h30 Questions-débat.

11h00 Pause café.

11h15 OGM: Que peuvent les collectivités territoriales? Par **Corinne LEPAGE**, ancienne ministre de l'environnement, présidente du CRIIGEN*, avocate ayant notamment défendu des maires qui ont pris des arrêtés contre les cultures transgéniques sur leur commune.

- Rappel du cadre réglementaire,
- principe de précaution,
- compétences des communes,
- rôle des élus,
- études de cas.

12h00 Questions-débat.

12h45 Déjeuner.

Après-midi

14h00 Vers une science de la gratuité: l'agronomie, par **Jean-Pierre BERLAN**, directeur de recherche à l'INRA.

- Dans quel modèle d'agriculture s'inscrivent les OGM?
- Quelles alternatives agricoles face aux OGM?
- Lien entre agriculteur et producteur/distributeur d'OGM?
- Relations entre recherche publique et privée en matière d'OGM.

15h15 Questions-débat.

15h45 Pause café.

16h00 La politique du conseil régional de Bretagne en matière d'OGM, présentation du projet de filière d'importation de soja non OGM par **Pascale LOGET**, vice-présidente du conseil régional de Bretagne.

17h00 Questions-débat.

17h30 Conclusion par Attac Rouen agglo.

17h45 Clotûre.

* CRIIGEN: Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur le Génie Génétique.

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

formation
Citoyenneté